

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°OBR/01/S/2018 POUR L'ASSURANCE DES IMMEUBLES ET DES EQUIPEMENTS DU POSTE FRONTALIER DE KOBERO

Date de Publication : 17/4/2018

Date d'Ouverture : 08/5/2018

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite, par le présent Appel d'Offres les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **l'assurance des immeubles et des équipements du poste frontalier de KOBERO** », dont les spécifications techniques détaillées et les quantités sont définies dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

L'Office Burundais des Recettes compte financer l'exécution de ce marché sur son budget propre de l'exercice 2018.

3. Spécifications du marché et allotissement

La passation du marché sera conduite par un Appel d'Offres Ouvert National (AAO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. L'assurance des immeubles et des équipements pour le poste frontalier de KOBERO **comprend les rubriques d'assurance contre l'incendie, le vol et les catastrophes naturelles et les émeutes selon l'immeuble ou l'équipement considéré.**

Le présent marché est constitué d'un seul lot. Le soumissionnaire retenu doit assurer les immeubles et les équipements de l'OBR du Poste frontalier de KOBERO pendant une durée d'une année prenant effet à **partir du 18/10/2018.**

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les capacités juridiques, techniques et financières pour l'exécution du marché. Ne peut participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés Publics au Burundi. Les Associations sans but lucratif et les Organisations Non Gouvernementales ne sont pas éligibles pour ce marché.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'OBR (www.obr.bi) et sera obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sis immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, côté Est, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) versé au compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit, et moyennant un accusé de réception, au Commissaire des Services Généraux de l'OBR au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture des offres.



6. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **deux cent cinquante mille francs burundais (250.000 BIF)** est exigée.

7. La validité des offres

Les offres restent valables pendant une période de **90 jours calendaires** à compter de la date d'ouverture effective des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **08/ 5/2018 à 10h 00** ou seront remises main à main avant que le président de la sous-commission d'ouverture des offres ne déclare la séance ouverte, le même jour à 10h 00. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Visite du lieu

Une visite guidée du site KOBERO aura lieu le **03/ 5/2018** à 11h 00. A l'occasion de cette visite, des éclaircissements éventuels seront donnés aux participants.

Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite à cette date pourront le faire à leur convenance s'ils le demandent, guidés par les employés de l'OBR œuvrant à KOBERO.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans la salle des réunions de l'Office Burundais des Recettes sise à ROHERO, Immeuble VIRAGO, 6^{ème} étage, à **10h 30' locales**.

11. Délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre

Le délai de réparation ou d'indemnisation en cas de sinistre est fixé à **soixante (60) jours calendaires**, à compter de la date de dépôt de déclaration du sinistre.

12. Adresse pour renseignements

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est: Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282202.

13. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le **12/ 4/2018**

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS à l'OBR**

Frédéric MANIRAMBONA